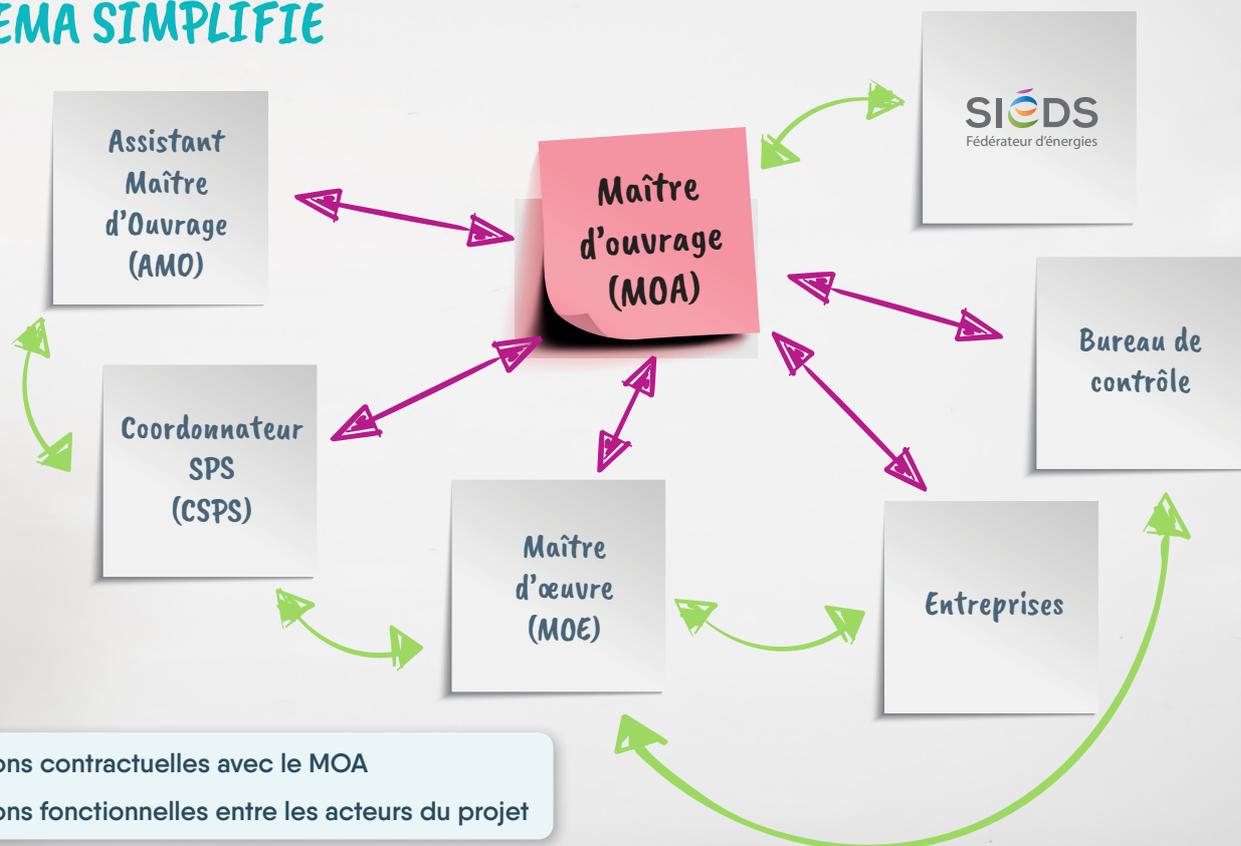


LES INTERVENANTS POUR VOTRE PROJET DE RÉNOVATION

SCHÉMA SIMPLIFIÉ



Maître d'ouvrage (MOA)

- Personne physique ou morale pour laquelle l'ouvrage est construit.

Assistant Maître d'Ouvrage (AMO)

- Assiste le MOA dans la formalisation de son programme.
- Exécute pour le MOA des missions ponctuelles ou globales d'assistance.

Coordonnateur SPS (CSPS)

- Veille à la sécurité et à la protection de la santé des personnels sur le chantier et des personnes intervenant après chantier (exploitants).

Maître d'œuvre (MOE)

- Chargé de la conception du projet, il le réalise selon les besoins exprimés par le maître d'ouvrage.
- Dirige et contrôle l'exécution des travaux.
- Propose leur réception et leur règlement.
- Assure le SAV.

Entreprises

- Chargées de l'exécution des travaux.
 - Lots séparés : un contrat pour chaque lot.
 - Entreprise Générale : un contrat unique pour l'ensemble des lots (TCE: Tout Corps d'État).
 - Groupement d'entreprises : à minima deux entreprises qui répondent à un même lot.

Bureau de contrôle

- Assure la sécurité des personnes et des biens travaux.

SIÉDS

- Conseille et accompagne ses adhérents (communes et EPCI) dans la rénovation énergétique de leur patrimoine immobilier.
 - Un conseil technique, financier, administratif et réglementaire
 - Un accompagnement tout au long du projet : à partir des phases en amont des Diagnostics, de la Conception et jusqu'à la Réception des travaux.

CARACTÉRISTIQUES D'UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

RAPPEL DES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS

(Code de la commande publique - livre IV)

Mission basée sur le programme (objectifs*, besoins, contraintes et exigences) et l'enveloppe financière prévisionnelle définis par le maître d'ouvrage.

**Dans le cadre d'une subvention de Fonds Vert, l'objectif doit être de 40% minimum d'économies d'énergies.*



MISSION DE BASE ET MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

La mission globale comprend :

Un socle obligatoire (aspect règlementaire) appelé « mission de base », et des missions complémentaires éventuelles.

Contenu de la mission de base :

- Études d'Esquisse : en construction neuve (rénovation/extension), remplacées par les études de diagnostic en réhabilitation (rénovation seule).
- Avant-Projet.
- Projet.
- Dossier de consultation des entreprises (DCE).
- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux.
- Direction de l'exécution des marchés de travaux & visa des études d'exécution réalisées par les entreprises en charge des travaux.
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Exemples de missions complémentaires :

- Études d'exécution.
- Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier.
- Coordination SSI.
- Études acoustiques.

POINT DE VIGILANCE !

Définir des objectifs, les plus réalistes possibles, évite les dérives lors des phases successives des projets :



En matière budgétaire :

définition de ce qui doit être prévu, et dans quel cadre.



En matière calendaire :

définition d'objectifs explicites d'une part, et d'autre part un cadrage précis du projet évite les flottements en cours d'opération.



En maîtrise énergétique :

définition d'un bouquet d'action ambitieux et compatible avec la réglementation en vigueur, en adéquation avec l'audit énergétique réalisé.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ACTIONS D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE :

Consultez le « Guide d'utilisation des CCAG », 25 fiches thématiques élaborées par la Direction des Affaires Juridiques (DAJ). Elles sont disponibles en flahsant ce QR Code ou en se rendant à l'adresse suivante (lien cliquable) :

→ <https://www.economie.gouv.fr/daj/guide-dutilisation-des-ccag>

